

**VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ
DANS LA PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS.**

POUR VOTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ

- ▶ Ayez les ongles courts;
- ▶ Lavez-vous les mains avant de boire, manger ou fumer;
- ▶ Ne vous lavez jamais les mains avec de l'essence ou des solvants;
- ▶ Lavez vos mains et brossez vos ongles avec un savon liquide professionnel;
- ▶ Séchez bien vos mains;
- ▶ Appliquez une crème protectrice afin d'éviter toute sécheresse cutanée.

**MES MAINS,
J'EN PRENDS
SOIN !**



CENTRE DE MONTPELLIER
Maison de l'Entreprise
429, rue de l'Industrie
CS 70003
34078 Montpellier Cedex 03
Tél. : 04 67 06 20 10
Fax : 04 67 06 20 20

aipals.com



CENTRE DE CASTRIES
85 avenue des Gardians
PRAE Via Domitia
34160 Castries
Tél. : 04 26 78 47 80
Fax : 04 26 78 47 81



CENTRE DE LATTES
Z.A.C. Font de la Banquière
Plan du Nega Cat
CS 71007
34973 Lattes Cedex
Tél. : 04 67 15 93 30
Fax : 04 67 15 93 31



MÉCANICIEN

**POUR VOTRE SÉCURITÉ,
PORTEZ DES GANTS ADAPTÉS**



LES PRODUITS CHIMIQUES, C'EST QUOI ?

Ce sont des substances ou produits qui sont utilisés, fabriqués ou libérés du fait d'une activité professionnelle. Ils peuvent être qualifiés d'Agents Chimiques Dangereux (ACD) en raison de leurs effets sur la santé. Certains sont même reconnus cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Ces produits peuvent pénétrer dans l'organisme :

- par voie respiratoire;
- par ingestion ;
- par voie cutanée.

La pénétration par voie cutanée est souvent sous-estimée mais ces agents peuvent pénétrer par la peau des parties découvertes du corps (mains, visage, yeux, cou et bras) et la peau en contact avec les vêtements contaminés.

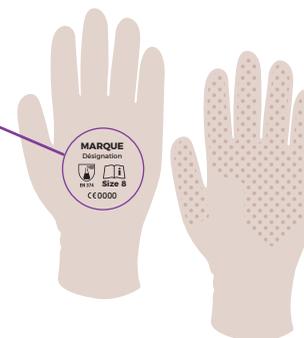
**PORTER DES GANTS ADAPTÉS,
C'EST CRÉER UNE BARRIÈRE
À LA PÉNÉTRATION DES AGENTS CHIMIQUES
DANS VOTRE CORPS !**



LE MARQUAGE DES GANTS

Chaque gant de protection contre le risque chimique doit être « marqué » (ou son conditionnement, en cas d'impossibilité technique) avec les informations suivantes :

- Le nom, la marque commerciale ou tout autre moyen d'identification du fabricant;
- La désignation du gant (nom commercial ou code);
- L'indication de taille;
- Le marquage CE, obligatoire. Il traduit la conformité du gant aux exigences de la réglementation;
- Différents pictogrammes indiquent le domaine de protection des gants;
- Le « i » renvoie à la notice d'emploi pour informer sur les performances et les conditions d'utilisation du gant.



MÉCANICIEN, QUELS TYPES DE GANTS UTILISER ?

**EN FONCTION DES TÂCHES ET DES PRODUITS MANIPULÉS,
il faut choisir les gants adaptés.**

► **GANTS NITRILES RÉUTILISABLES**, répondant à la norme EN 374 et portant le pictogramme de protection du risque chimique.



EN 374

- **Manipulation des carburants** lors des changements de filtres, intervention sur circuit carburant ;
- **Vidange des huiles** de moteur et de boîte de vitesse (huiles usagées), remplacement de filtre à huile moteur ;
- **Nettoyage des pièces** avec des solvants naphta tel le white-spirit et des dégraissants biologiques (fontaine et aérosol/chiffon).

► **GANTS ENDUCTION NITRILE SUR PAUME ET BOUT DE DOIGTS** répondant à la norme EN 388 et portant le pictogramme risque mécanique et le « i ». Il est nécessaire de s'assurer sur la fiche technique de la présence du revêtement en nitrile sur la paume et le bout des doigts.

- **Interventions de démontage et remontage sur freins** (plaquettes, tambours), sur embrayage ou périphérique moteur, sur pneumatiques ;
- **Démontage et remontage moteur ;**
- **Manipulation de liquide** de refroidissement, liquide lave-glace et huile neuve ;
- **Remplacement du filtre habitacle ;**
- **Intervention sur circuit de climatisation.**



EN 388